

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Domaine d'application du guide	7
La cohabitation du végétal et du minéral	9
• <i>Les contraintes du végétal</i>	9
• <i>Les contraintes des espaces minéralisés</i>	16
Concevoir des espaces plantables	21
• <i>Typologie des plantations d'arbres en milieu urbain</i>	21
• <i>Les emplacements de plantation des espaces minéralisés</i>	28
• <i>Maîtrise de la qualité des sols</i>	35
Choisir les bonnes espèces	41
• <i>Qualités esthétiques</i>	41
• <i>Développement et encombrement</i>	55
• <i>Adaptation aux situations difficiles</i>	73
• <i>Les espèces à éviter sur certains sites</i>	88
Les règles de l'art de la plantation	91
• <i>Le fascicule 35</i>	91
• <i>Assurance de la qualité</i>	93
• <i>La maîtrise de la fourniture des plants de pépinière</i>	95
• <i>L'exécution de la plantation</i>	108
• <i>L'aménagement des pieds d'arbres</i>	113
• <i>Travaux pendant la période de garantie de reprise</i>	117
• <i>L'entretien des jeunes plantations</i>	118
• <i>Les fondamentaux de la réussite</i>	120

SOMMAIRE

La gestion des arbres existants sur un chantier de construction	123
• <i>Diagnostic préalable - expertise phytosanitaire</i>	123
• <i>Les arbres éliminés</i>	124
• <i>Les arbres transplantés</i>	125
• <i>Les arbres conservés : protection pendant le chantier</i>	126
Bordereau des prix unitaires pour estimatif	129
• <i>Éditeurs</i>	129
• <i>Liste des prix pour plantations d'arbres</i>	129
Glossaire	132
Réglementation, normes et autres documents de référence	138
Index	143

■ La proximité du bâti

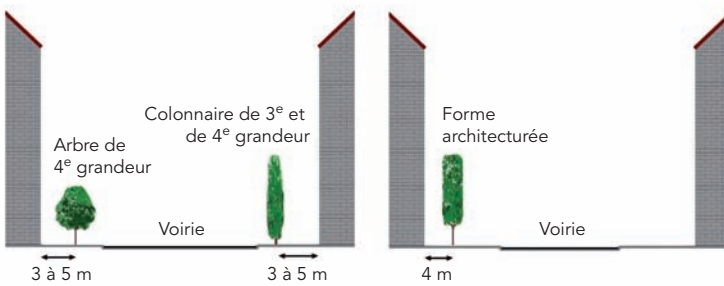
Les plantations à proximité du bâti peuvent générer :

- une gêne pour les riverains par un ombrage trop important et/ou l'obstruction des gouttières par les feuilles mortes dans les quartiers pavillonnaires ;
- des coûts de gestion élevés pour supprimer par élagage les branches gênantes.

Lors de la conception de l'aménagement, l'architecte doit prendre en compte ces contraintes (ce qui est trop souvent oublié) et choisir les dispositifs qui conviennent. Ils concernent :

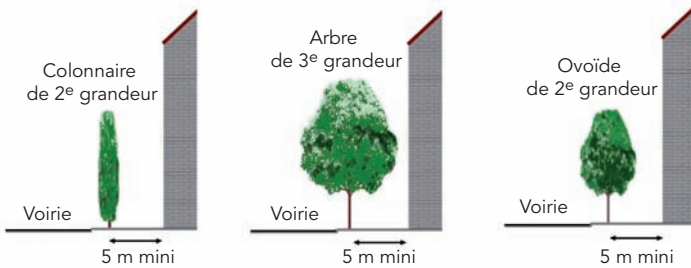
- la distance des façades en fonction de l'encombrement des arbres à l'âge adulte ;

À moins de 5 m et à au moins 3 m



Distances de plantation par rapport au bâti pour arbres étroits

De 5 m à 7 m



Distances de plantation par rapport au bâti pour arbres moyens et larges

— Les espèces à éviter sur certains sites —

Il s'agit des espèces d'arbres qui représentent un danger pour les infrastructures ou pour le public.

Cela concerne les plantations des trottoirs, des parkings, des places et des aires de jeux :

- les enracinements déforment les revêtements et endommagent les réseaux souterrains ;
- les risques d'allergie ;
- les fruits dangereux.

■ Les enracinements puissants

Dans les zones à risque, les espèces à enracinement puissant sont à proscrire, sauf à planter dans un dispositif de « dalles de répartition ».

Feuillus :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| – Ailanthé ; | – Platane ; |
| – Chêne, toutes espèces ; | – Pterocaryer |
| – Érable argenté ; | – Robinier ; |
| – Eucalyptus ; | – Sophora ; |
| – Frêne, toutes espèces ; | – Tilleul. |
| – Peuplier, toutes espèces ; | |

Résineux :

- Cèdres, toutes espèces.



Le ptérocarier, par ses racines puissantes, peut endommager les revêtements minéraux

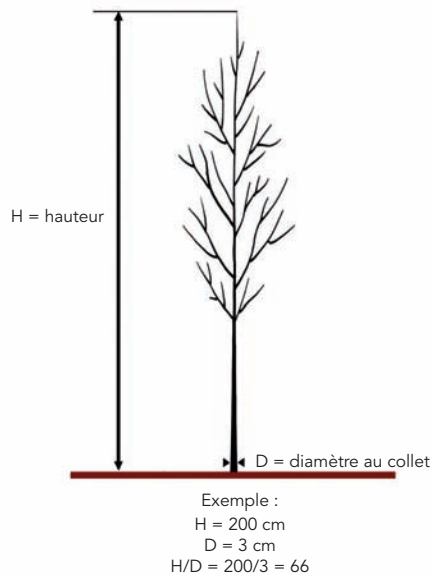
■ Description dans un CCTP ou un bon de commande

La caractérisation du plant de pépinière

- La dénomination botanique, genre, espèces, cultivars. Exemple : *Fraxinus angustifolia* 'Raywood'.
- La catégorie de végétaux. Exemple : arbre d'alignement et d'ornement NF V 12055.
- La catégorie de plants selon les normes. Exemple : tige 20/25.
- Le nombre de transplantations. Exemple 4 x Trp (= 4 transplantations).
- Le conditionnement des racines. Exemple : MG = motte grillagée.

La qualité des parties aériennes

Le rapport hauteur/diamètre au collet, H/D



Le rapport H/D est un critère déterminant de la qualité

Le rapport H/D est un critère essentiel de la qualité d'un plant de pépinière ; preuve des bonnes conditions de culture en pépinière et garantie d'une bonne reprise et d'une bonne vigueur après la plantation.

Jeune plant : végétal au début de son développement issu de semis, bouturage, marcotte, greffe *in vitro*, éclatage. (Indiquer le mode de multiplication demandé).

Sauf spécifications particulières, le jeune plant doit avoir subi un repiquage afin de densifier son système racinaire.

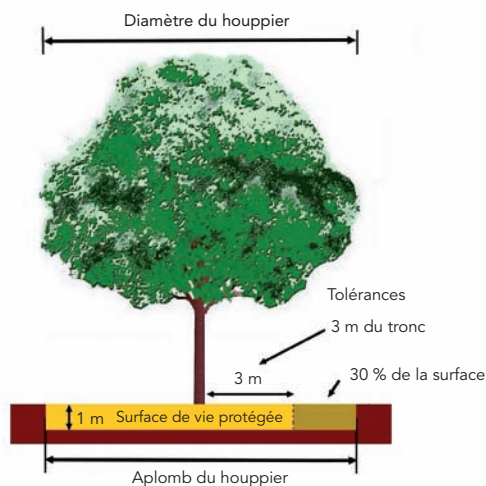
Le bourgeon terminal doit être sain et non endommagé sur une tige droite.

Le rapport H/D doit être compris entre 70 et 100.

Les arbres conservés : protection pendant le chantier

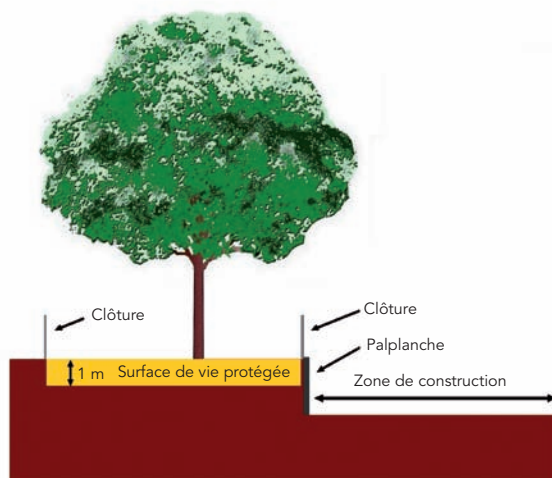
Le CCTP et une note technique doivent imposer aux entreprises qui travaillent sur un chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage des mesures de protection de l'intégrité physique et du milieu de vie des arbres à conserver.

■ Principe général



Le milieu de vie de l'arbre est à protéger à 70 % au moins

Le milieu de vie ne doit pas être amputé de plus de 30 à 40 % de sa surface et seulement à plus de trois mètres du tronc (exceptionnellement deux mètres).



Les protections sont assurées par la clôture du milieu de vie à conserver et par la pose de palplanche sur les parois de terrassement